

## **RESEAU PETITE ENFANCE 92**

**Réunion du jeudi 21 janvier 2016**

**9h00-11h00**

**Salle de commission n°2,**

**Conseil départemental des Hauts-de-Seine**

### **Compte-rendu**

Pour cette nouvelle rencontre, 23 communes étaient représentées par 28 participants dont 21 élu(e)s.

Madame **Chantal BRAULT**, Premier Adjoint au Maire de Sceaux et coordinatrice de ce réseau, a souhaité remercier les personnes présentes pour leur implication au sein de cette délégation. Elle tient également à rappeler le soutien apporté par Monsieur **Jacques GAUTIER**, Président de l'AMD 92 ainsi que par son équipe.

Elle introduit cette réunion en soulignant que la délégation de la petite enfance est une thématique de proximité (très liée à la population) et particulièrement lourde d'un point de vue technique.

Ce réseau a pour vocation première d'écouter et d'entendre la voix des élu(e)s, de partager des problématiques et de proposer ensemble des solutions adaptables à chacun.

#### **La délégation « petite enfance » face à la législation et aux baisse des dotations.**

Elle rappelle qu'il est difficile de mobiliser les autres élus autour de cette thématique et plus particulièrement les parlementaires. Madame **Isabelle DEBRE**, Sénatrice des Hauts-de-Seine participait précédemment à ce réseau et œuvrait sur ces questions mais aujourd'hui, elle n'est plus en mesure de faire ce relais, ses responsabilités au Sénat ayant changé.

Cette délégation manque de cadre législatif aussi bien au niveau national qu'au niveau européen. Aucun message uniformisé n'est porté, dans ce sens, au sein du Gouvernement.

Aujourd'hui, ce secteur n'a plus aucune vision à long ou même court terme. Les élus n'ont guère les moyens de s'appuyer sur la législation.

Pour rappel, il devait y avoir des créations de postes de garde d'enfant, les prévisions annoncées n'ont pas été suivies pour des raisons essentiellement de financement. Il était également question de l'anticipation du départ à la retraite des assistantes maternelles, d'un plan des métiers de la petite enfance. Toutes ces annonces, dans le cadre de la convention d'objectif et de gestion, sont restées en suspend et les interlocuteurs sont quasi-inexistants.

Madame **Chantal BRAULT** souligne que les finances s'épuisent, la population exige toujours davantage de la part des municipalités pour la garde de leurs enfants, sans oublier la multiplicité des normes qui s'accroît, au sein des structures d'accueil.

La part que représente ce secteur dans le budget communal est conséquente. Sans dévoiler de chiffre, il serait intéressant de le connaître ville par ville, sous forme de pourcentage. Un tableau sera proposé prochainement afin d'en avoir une vision globale. Pour certaines communes, au niveau du personnel, c'est une représentation de 20 à 25%. Face la baisse des dotations de l'Etat, les communes peuvent être amenées à revoir leurs objectifs ou projets et à envisager la fermeture de places de crèche.

Il reste indispensable de se mobiliser et de porter toutes ces préoccupations, ces attentes et ces revendications auprès des parlementaires.

#### **Proposition d'un réseau des collaborateurs d'Elus en charge de la petite enfance.**

Il serait opportun de mettre en place des réseaux des Directeurs et/ou collaborateurs de la petite enfance afin qu'ils puissent également échanger. Puis, dans un second temps, que ses représentants interviennent ponctuellement à la demande des Elus, au sein des réunions de la petite enfance. Cela permettrait de nourrir et d'enrichir leurs réflexions.

Certains élus informent l'assemblée que ce réseau existe déjà mais ne couvre pas l'ensemble des Hauts-de-Seine, il se limite à la partie sud du territoire.

Madame **Chantal BRAULT** souhaite qu'un travail soit amorcé pour le déploiement de ce groupe de travail, au sein de toutes les communes. Le réseau ne peut y trouver que des avantages.

Madame **Patricia REX**, Adjointe au Maire de Villeneuve-La-Garenne est intéressée avec la collaboration de Madame **Marie FRIGOT-UNG**, coordinatrice crèches et haltes garderies également de Villeneuve-La-Garenne, par la mise en place de cette structure.

Il est précisé que différentes commissions ou groupes de travail existent avec la participation de nombreux Elus, au sein de l'Association des maires de France (AMF) ou de la commission départementale de l'accueil du jeune enfant (CDAJE) mais qu'il est important d'avoir un regard de professionnel qualifié pour les « décideurs ».

Madame **Chantal BRAULT**, en accord avec l'ensemble des participants, tient donc à préciser que ce réseau, réuni ce jour, est bien un réseau d'Elus.

#### **La communication avec les instances : la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) et le Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de l'Enfance, des Personnes âgées et de l'Autonomie.**

Malgré les nombreuses interventions, auprès de différentes instances, pour marquer l'inquiétude des Elus, sur la mise en place de la prestation de service unique (PSU), rien n'a évolué. La Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) n'a pas tenu compte de leurs préoccupations.

Aujourd'hui, il est demandé davantage de souplesse, de flexibilité, d'horaires atypiques au sein des structures d'accueil, ce qui alourdit encore le mode de gestion et les contraintes qui s'imposent aux communes.

Au sein de la CDAJE, une co-présidence entre la CAF et le Conseil départemental est très porteur.

Lors de la dernière plénière, un rendez-vous a été sollicité auprès de Madame **Laurence ROSSIGNOL**, Secrétaire d'Etat chargée de la Famille, de l'Enfance, des Personnes âgées et de l'Autonomie, au sujet du statut des assistantes maternelles indépendantes qui est réelle une préoccupation. Il serait nécessaire et urgent de légiférer.

Lors de la réunion de la commission Petite enfance de l'AMF, il a été question de simplification de la PSU, pourtant certaines directives de la CNAF semblent, au contraire, les complexifier.

Des expérimentations sont en cours et des précisions devront être apportées.

Il est envisagé de simplifier les dispositifs en reconfigurant le partenariat CNAF - gouvernance locale lié à la réforme des collectivités territoriales, en prévoyant une adaptation des dispositifs, en soutenant le fonctionnement des équipements et des services, en incitant au développement de l'offre d'accueil, en contribuant à la structuration d'une offre adaptée aux besoins des familles, en favorisant le meilleur maillage territorial et en s'adaptant aux reconfigurations des collectivités locales.

Il s'agit également de refonder le contrat Enfant-Jeunesse en garantissant les contrats actuels, avec le maintien des financements, si l'offre, bien entendu, est maintenue avec un pilotage budgétaire des partenaires.

D'autres rendez-vous sont prévus pour préciser ces dispositifs.

Il est important de rester en contact avec les interlocuteurs de la CNAF. Dans l'avenir, il serait judicieux d'organiser une réunion en ayant deux ou trois questions bien définies en amont, afin que les élus puissent avoir des réponses précises et claires sur ce qui les attend.

### **La petite enfance, la territorialité et la Métropole du Grand Paris.**

Une question récurrente de la part de la CNAF et des pouvoirs publics reste l'équilibrage territorial. Dans les Hauts-de-Seine, les communes ont globalement un taux de réponses aux attentes des familles, très au-dessus de la moyenne nationale.

Le DASEN du département constate peu de scolarisation d'enfants de 2 ans puisque les communes sont impliquées, dans le domaine de la petite enfance et ont une réponse particulièrement favorable.

Il faut garder la maîtrise de la petite enfance face à la mise en place du schéma territorial. Les communes sont les mieux placées pour favoriser l'accueil des familles, pour adapter les structures à la demande et surtout pour s'assurer de la qualification du personnel.

Dans le cadre de la Métropole du Grand Paris, il va se poser la question des statuts du personnel. Il existe en effet des différences entre ceux de Paris et ceux de la petite couronne. Il faut donc être très vigilant sur la renégociation des contrats. A l'heure actuelle, les textes sont illisibles.

### **L'encadrement et la professionnalisation du personnel de la petite enfance**

Parfois, le CAP petite enfance est délivré à des personnes qui n'ont pourtant pas les compétences. Ce phénomène renforce le manque de valorisation et de reconnaissance de ce diplôme. La formation des personnels doit être particulièrement stricte.

Par ailleurs, la protection maternelle infantile (PMI) a quelques dysfonctionnements. Malgré des alertes de parents et des signalements, les contrôles des assistantes maternelles se font, en moyenne, tous les 5 ans. Elles sont informées au préalable de ces visites.

Actuellement, certaines d'entre elles se sont vues retirer leurs agréments pour des faits graves. Les PMI peinent parfois à suivre la mutation, l'évolution de la structure familiale, même au niveau de la diffusion de l'information par internet.

Il est essentiel de répondre aux attentes des familles. Peu de foyers peuvent subvenir avec un seul salaire. Les mères doivent avoir le choix de poursuivre leur carrière professionnelle.

Le secteur de la petite enfance souffre de l'absentéisme du personnel, ce sont des métiers difficiles avec de nombreuses exigences.

Il faudrait donc avoir un plan de formation et d'accompagnement du personnel, identifier les lacunes pour soutenir et aider les équipes dont les métiers évoluent sans cesse.

### **Les Assistantes Maternelles (AM) et les Relais Assistantes Maternelles et Parentales (RAM/RAP)**

Une difficulté a été rencontrée, lors de l'ouverture d'une crèche par une commune. Des assistantes maternelles se sont plaintes « d'une concurrence déloyale ». La mairie a organisé une réunion afin de pouvoir les écouter et de trouver des solutions. La PMI avait une liste des assistantes obsolète. Celle-ci a été réactualisée par secteur (sous forme de géolocalisation), il est envisagé de pouvoir avoir d'autres informations sur « le statut des A.M » via le net : le nombre d'enfants, l'âge et leur disponibilité.

Un déséquilibre existe entre les listes des PMI et la réalité, elles ne sont pas suffisamment mises à jour. Cela traduit un manque de coordination entre les interlocuteurs de la petite enfance.

Dans certains secteurs, les PMI ne souhaitent pas ou peu communiquer les listes des A.M aux élus. Dans d'autres communes, au contraire, cette liste est partagée par la PMI et le RAM/RAP. La commune peut être un lien entre les familles et les assistantes, grâce au Relais Assistantes Maternelles et Parentales, RAM/RAP.

Un portail internet permettrait de faciliter la communication, il faudrait que les structures existantes s'y attèlent. Sur la commune d'Issy-les-Moulineaux, l'accent a été mis sur une liste actualisée régulièrement, au sein du RAM/RAP.

Mais les assistantes qui n'adhèrent pas cette structure se retrouvent pénalisées puisqu'elles ne se font pas connaître.

Il est souligné l'importance pour les A.M d'être connues et reconnues. Il faut donc les aider à travailler leur image, qu'elles apprennent à se valoriser, qu'elles mettent en avant leurs compétences et surtout qu'elles affirment que ce métier est un choix,

peut-être les inciter à demander des lettres de recommandation, voire un « book ». C'est professionnaliser les assistantes maternelles.

Au sein des crèches, les collaborateurs poussent à une constante amélioration de l'accueil des enfants et à l'innovation (paiement en ligne...).

Cela crée inévitablement un décalage entre ce type de structure et l'accueil plus traditionnel de l'assistante maternelle.

Certaines assistantes se sont regroupées pour former des « Maisons d'Assistants Maternelles » (MAM). Mais, leur statut reste discutable dans le partage des responsabilités et le rôle des villes. Des réussites sont pourtant notables.

Un nouveau phénomène apparaît qui pose problème : des assistantes maternelles, ayant un agrément pour 3 enfants, par exemple, pourrait n'en accueillir que 2 et toucher des indemnités chômage alors que la liste d'attente pour la garde d'enfants s'allonge. La question est posée d'un cadre plus rigoureux.

### **Les Eco-crèches.**

Une innovation se répand au sein des communes: les éco-crèches. Tout y est basé sur le développement durable : les produits d'entretien respectant l'environnement, la mise en place de jardins potagers, de maisons d'insectes, le recourt aux producteurs locaux...

A Bourg-la-Reine et Rueil-Malmaison, des crèches ont reçu récemment le Label Ecolo crèche. Cette démarche innovante suscite de plus en plus d'intérêt, et surtout permet des économies conséquentes.

C'est donc un sujet qu'il faudra aborder ultérieurement avec une présentation de la part des élus ayant déjà une expérience dans ce domaine.

Madame **Chantal BRAULT** reprend les différents points abordés:

- La mise en place réseau des collaborateurs de la petite enfance
- La territorialité, la MGP, la baisse des subventions, la législation.
- La formation, le suivi, l'évolution des professionnelles de la petite enfance,
- Le rôle du RAM/RAP, le Relais Assistants Maternelles et Parentales
- La reconnaissance des Assistants maternelles, de leurs compétences, au sein des communes,
- Les Eco-crèches.

Il est proposé dans un premier temps que des groupes de travail se mettent en place pour avancer sur ces sujets. Mais au vu de l'intérêt de chacun, il est également possible d'organiser des réunions thématiques. Les élus présents optent pour la deuxième proposition.

Le réseau suggère d'inviter des professionnels ou éventuellement, le centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, le CREDOC pour aborder ces thématiques.

Il serait également intéressant d'organiser ces prochaines rencontres au sein des communes.

A travers ces échanges, il apparait primordial d'alerter les parlementaires des préoccupations des élus sur l'avenir de la petite enfance.

Il ne faut pas omettre que la connaissance des familles, à travers l'accueil des plus jeunes, permet de déceler des problématiques qui lorsqu'elles ne sont pas gérées très tôt, se répercutent lors la période de la scolarisation.

La prise en charge de ces difficultés parentales, l'accompagnement et le suivi peuvent aider des familles à trouver un équilibre et à s'insérer dans une vie sociale de manière pérenne.

Proposition de date pour la prochaine réunion: le jeudi 10 mars 2016, à 14h00. Le lieu sera communiqué ultérieurement.